



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON  
DE  
DOMONT

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 octobre 2020

Affiché le 15 octobre 2020

Date d'envoi des convocations : 01 octobre 2020

Date d'affichage convocation : 01 octobre 2020

**Présents** : Michel LACOUX - Guillaume POISSON - Joëlle POTIER (*arrivée au point n°8*) - Pascal TESSE - Viviane DECERLE - Joël BOUSSEAU - Catherine LE BRETON - Gilbert BENSIMON - Corinne GUIBON - David BOUBLI - Christian BRUMAIN - Saliha MERZOUGUI - Camille BRUNEAU - Jocelyn JEAN LOUIS - Evelyne DIL - Thierry BOEUF - Elizabeth BEGUERY - Alain KOURDIAN - Johanne POL - Hervé BOUSSANGE - Isabelle MECHAMBRE - Samuel CORVELLEC - Isabelle BARBIER - Nathalie GUADAGNIN - Bruno RIEGERT - Laurence GAUTHE - Thierry COMLAN - Bachir AROUNA (*arrivé au point °4*) - Conseillers municipaux

**Absents excusés** : Aline MERABTENE

**Secrétaire de séance** : Catherine LE BRETON

---

*Au vu des circonstances exceptionnelles liées à la tempête Alex du 2 octobre dernier, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour portant sur une subvention exceptionnelle aux communes sinistrées. Après accord des conseillers municipaux, Monsieur le Maire poursuit la séance.*

### **POINT N° 1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2020**

*En réponse à sa question, Monsieur le Maire indique à M. COMLAN que les membres du Conseil municipal peuvent être membres de la commission des impôts directs.*

*M. BOUSSANGE souhaite distinguer dans le point n° 3, la notion de la limite d'âge pour les administrateurs dont le président et la notion sur le rôle du directeur général qui n'est pas forcément un élu ou un administrateur, mais une personne dont les compétences lui permettent d'administrer une entreprise.*

Le Conseil municipal, avec 22 voix pour et 4 abstentions (MMES DECERLE, GUIBON et GAUTHÉ et M. RIEGERT), approuve le compte rendu du Conseil municipal du 16 juillet 2020.

### **POINT N° 2 : Modification des membres au sein du SMDEGTVO**

Considérant que les représentants au sein de ce syndicat doivent être au nombre d'un seul délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délibération n°2020-33 en date du 16 juillet 2020 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, M. Pascal TESSÉ et M. Alain KOURDIAN en qualité de membres du SMDEGTVO.

### **POINT N° 3 : Modification des membres au sein de la SOBEFA**

Vu la délibération n°2020-43 du 16 juillet 2020 désignant les membres représentant la commune auprès du Conseil d'Administration de la SOBEFA ;

Vu le Conseil d'administration de la SOBEFA en date du 15 septembre 2020 ;

Vu l'Assemblée générale de la SOBEFA en date du 5 octobre 2020 ;

Considérant la modification des statuts de la SOBEFA qui fixe une nouvelle limite d'âge aux administrateurs ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, les 5 membres représentants la commune auprès du Conseil d'Administration de la Société Bouffémontoise pour l'Emploi, la Formation et l'Activité comme suit :

LACOUX	Michel	Maire	46 rue Masséna- 95570 BOUFFÉMONT mlacoux@ville-bouffemont.fr
BENSIMON	Gilbert	7 <sup>ème</sup> adjoint	13 allée des Peupliers- 95570 BOUFFÉMONT gbensimon@ville-bouffemont.fr
JEAN LOUIS	Jocelyn	Conseiller municipal	1 allée des Genêts- 95570 BOUFFÉMONT jjeanlouis@ville-bouffemont.fr
BOUSSANGE	Hervé	Conseiller municipal	1 rue Robert Desnos - 95570 BOUFFÉMONT hboussange@gmail.com
GAUTHÉ	Laurence	Conseillère municipale	11 rue du Dr Dreyer Dufer - 95570 BOUFFÉMONT laurence.gauthé@wanadoo.fr

#### **POINT N° 4 : Modification des représentants au sein des commissions communales**

*Arrivée de M. AROUNA.*

Vu la délibération 2020-54 du 16 juillet 2020, désignant des représentants dans les différentes commissions communales ;

Considérant que MM LACOUX, POISSON et Mme LE BRETON du fait de leur fonction, ne peuvent pas siéger en tant que représentants au sein de la commission de « Contrôle des listes électorales » ;

Considérant le souhait de modifier les représentants au sein de la commission de « Contrôle des listes électorales » ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délibération susvisée ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, MM BRUMAIN, KOURDIAN et Mme POL en qualité de membre de la commission « Contrôle des listes électorales ».

La commission est composée de :

MM BRUMAIN, KOURDIAN, BOUSSANGE et MMES POL et GUADAGNIN.

#### **POINT N° 5 : Remise gracieuse des loyers de mars et d'avril 2020 à l'association MAM « Le Manège des doudous câlins »**

Considérant que la MAM « Le Manège des doudous câlins » (Maison des assistantes maternelles) a été fermée du 18 mars 2020 au 11 mai 2020, sur décision du Maire en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19 ;

Considérant la demande des gérantes de remise gracieuse des loyers pendant le confinement d'un montant de 1500€ (loyer de 750€ mensuel) ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte une remise gracieuse de loyers de mars 2020 et avril 2020 à cette association.

#### **POINT N° 6 : Décision modificative n°2**

*Mme GUIBON présente la décision modificative comme suit :*

Considérant que suite à des annulations de permis de construire, la Direction Générale des Finances Publiques nous demande de restituer la taxe d'aménagement et d'urbanisme perçue sur ces dossiers ;

Considérant un dossier de transfert de permis de construire, la DGFIP nous demande aussi de restituer la taxe perçue de l'ancien propriétaire. Le nouveau propriétaire devant nous régler sa taxe d'aménagement ultérieurement ;

Il convient de budgéter en investissement :

- les dépenses au compte 10226 taxe d'aménagement la somme de 95 000,00 €

-les recettes 10226 taxe d'aménagement la somme de 79 530,00€

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Imputation-fonction-chapitre -opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
DI-10226-810-10-OPFI	Taxe d'aménagement	95 000,00€
RI-10226-810-10-OPFI	Taxe d'aménagement	79 530,00€
DI-020-020-01-OPFI	Dépenses imprévues	- 15 470,00€

*Mme GUIBON indique à M. AROUNA qu'il est possible de se rapprocher du service Finances de la Mairie pour avoir le détail des dossiers concernés.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2.

**POINT N° 7 : Modification des tarifs extrascolaires et périscolaires**

Vu la délibération n° 2020-19 en date du 26 mai 2020 portant sur les tarifs périscolaires et extrascolaires 2020-2021 ;

Considérant qu'il s'agit de répondre à une demande de la CAF, suite à un contrôle sur place, d'appliquer une tarification modulée en fonction des ressources des familles pour toutes les familles utilisatrices et par conséquent y compris pour les familles extérieures à la commune ;

M. le Maire indique à M. BOUSSANGE qu'il n'existe pas de participation financière des communes avoisinantes dont les familles utilisent ce service dans notre ville.

M. POISSON indique que les tarifs extérieurs ne sont pas appliqués pour les enfants scolarisés en classe ULIS dont l'affectation leur est imposée par l'Inspection académique.

Le Conseil municipal, avec 26 voix pour, 1 abstention (M. CORVELLEC) et 1 opposition (M. AROUNA), modifie les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2020-2021, comme suit :

**LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)**

QF	TRANCHE TARIFAIRE
1	Inférieur ou égal à 600 €
2	de 601 € à 710 €
3	de 711 € à 820 €
4	de 821 € à 930 €
5	de 931 € à 1 080 €
6	de 1 081 € à 1 230 €
7	de 1 231 € à 1 430 €
8	de 1 431 € à 1 680 €
9	de 1 681 € à 1 980 €
10	Supérieur ou égal à 1 981 €
<b>Familles extérieures à la commune</b>	
11	Inférieur ou égal à 1080 €
12	Supérieur ou égal à 1 081 €

LES POURCENTAGES DE RÉDUCTION DES SERVICES													
SERVICES	Coût réel du service	RÉDUCTION APPLIQUÉE EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Restauration scolaire	8,96 €	-87,5%	-81,5%	-75%	-68,5%	-62%	-55%	-48%	-41%	-33%	-25%	-25%	-20%
Accueil du matin	3,85 €	-78%	-77%	-76%	-74%	-72%	-70%	-67%	-64%	-60%	-55%	-55%	-50%
Accueil du soir et/ou Études	5,51 €												
Accueil de loisirs Élémentaire (½ journée)	23 €												
Accueil de loisirs Maternelle (½ journée)	29,32 €												
Accueil de loisirs Élémentaire (Journée avec restauration)	51,12 €	-91,5%	-89%	-86,5%	-84%	-81%	-78%	-75%	-71%	-66%	-60%	-60%	-55%
Accueil de loisirs Maternelle (Journée avec restauration)	62,72 €												
Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)		- 30% sur la facture restauration - 10% sur la facture accueil de loisirs											

RESTAURATION SCOLAIRE		
QF	TARIFS	PAI *
1	1,12 €	0,78 €
2	1,66 €	1,16 €
3	2,24 €	1,57 €
4	2,82 €	1,97 €
5	3,40 €	2,38 €
6	4,03 €	2,82 €
7	4,66 €	3,26 €
8	5,29 €	3,70 €
9	6,00 €	4,20 €
10	6,72 €	4,70 €
11	6,72 €	4,70 €
12	7,17 €	5,02 €

L'ACCUEIL DU MATIN	
QF	TARIFS
1	0,85 €
2	0,89 €
3	0,92 €
4	1,00 €
5	1,08 €
6	1,15 €
7	1,27 €
8	1,39 €
9	1,54 €
10	1,73 €
11	1,73 €
12	1,93 €

L'ACCUEIL DU SOIR ET/OU ÉTUDE	
QF	TARIFS
1	1,21 €
2	1,27 €
3	1,32 €
4	1,43 €
5	1,54 €
6	1,65 €
7	1,82 €
8	1,99 €
9	2,21 €
10	2,48 €
11	2,48 €
12	2,76 €

\* PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)

## ACCUEIL DE LOISIRS MATERNELLE

### Mercredi et vacances scolaires

QF	1/2 JOURNÉE			JOURNÉE	
	Après-midi sans repas	Matin avec repas		Avec repas	
	TARIFS	TARIFS	TARIFS PAI *	TARIFS	TARIFS PAI *
1	2,49 €	3,60 €	3,24 €	5,33 €	4,79 €
2	3,22 €	4,87 €	4,38 €	6,90 €	6,19 €
3	3,96 €	6,19 €	5,57 €	8,47 €	7,60 €
4	4,69 €	7,50 €	6,75 €	10,04 €	9,01 €
5	5,57 €	8,96 €	8,06 €	11,92 €	10,71 €
6	6,45 €	10,47 €	9,42 €	13,80 €	12,41 €
7	7,33 €	11,98 €	10,78 €	15,68 €	14,10 €
8	8,50 €	13,78 €	12,40 €	18,19 €	16,34 €
9	9,97 €	15,96 €	14,31 €	21,33 €	19,17 €
10	11,73 €	18,42 €	16,57 €	25,09 €	22,56 €
11	11,73 €	18,42 €	16,57 €	25,09 €	22,56 €
12	13,19 €	20,36 €	18,33 €	28,22 €	25,40 €

\* PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)

## ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE

### Mercredi et vacances scolaires

QF	1/2 JOURNÉE			JOURNÉE	
	Après-midi sans repas	Matin avec repas		Avec repas	
	TARIFS	TARIFS	TARIFS PAI *	TARIFS	TARIFS PAI *
1	1,96 €	3,08 €	2,75 €	4,35 €	3,91 €
2	2,53 €	4,18 €	3,76 €	5,62 €	5,05 €
3	3,11 €	5,34 €	4,80 €	6,90 €	6,21 €
4	3,68 €	6,50 €	5,85 €	8,18 €	7,36 €
5	4,37 €	7,76 €	6,98 €	9,71 €	8,73 €
6	5,06 €	9,09 €	8,17 €	11,25 €	10,12 €
7	5,75 €	10,40 €	9,36 €	12,78 €	11,50 €
8	6,67 €	11,93 €	10,73 €	14,83 €	13,34 €
9	7,82 €	13,81 €	12,42 €	17,38 €	15,64 €
10	9,20 €	15,91 €	14,31 €	20,45 €	18,40 €
11	9,20 €	15,91 €	14,31 €	20,45 €	18,40 €
12	10,35 €	17,52 €	15,77 €	23,00 €	20,70 €

\* PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)

### **POINT N° 8 : Demande de préfinancement de la SAFER – Terrain du Clos de la Charrière - Cadastre AD 98**

*Arrivée de Mme POTIER.*

Vu la délibération n°97 en date du 12 décembre 2019 approuvant l'acquisition du terrain cadastré AD 0098 pour une superficie totale de 25 ares et 40 centiares sise au lieu-dit « Le Clos de la Charrière » à Bouffémont au prix de 5 000 €. Les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur ;

Considérant la demande de préfinancement adressée par la SAFER à la collectivité le 3 septembre 2020 selon les modalités suivantes :

- Prix principal : 5000€
- Frais supportés par la SAFER : 920€
- Frais d'intervention de la SAFER : 651.20€
- Frais de stockage éventuels : néant
- Montant total demandé : 6570.20€

*M. le Maire indique à Mme GAUTHÉ que l'acquisition de ce terrain a pour vocation une activité de maraichage ou de pâture.*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la demande de préfinancement de la SAFER et tout acte relatif à ce dossier.

### **POINT N° 9 : Renouveau de l'adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'Etat-civil**

Considérant que le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels ;

Considérant qu'à cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de passation du marché et de procéder au choix du titulaire. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes ;

Considérant qu'il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes. La délibération qui sera adoptée constituera l'annexe 2 de la convention constitutive ;

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commande en terme de simplification administrative et d'économie financière ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande du CIG Grande Couronne pour la reliure des actes administratifs et d'état-civil afin de bénéficier des prix négociés par le groupement de commande.

### **POINT N° 10 : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'instruction des autorisations relevant du droit des sols**

Considérant qu'il a été décidé de confier la mission d'instruction des autorisations relevant du droit des sols par délibération n° 2019-95 en date du 12 décembre 2019 à la Société URBADS, spécialisée en urbanisme pour une durée d'un an à compter du 01 novembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de renouveler ledit contrat avec la Société URBADS ;

Considérant que la rémunération sera fixée sur une base forfaitaire de 5 240 € HT pour l'année, calculée sur un estimatif des dossiers traités annuellement par le service urbanisme. Dans le cas d'un dépassement du seuil prévu dans le contrat, chaque prestation sera facturée en supplément avec un tarif unitaire ;

Considérant que le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 01 novembre 2020 ;

*Mme GAUTHÉ remarque que l'aspect esthétique du terrain n'est pas pris en compte dans cette mission d'instruction. Monsieur le Maire indique être le garant de cette expertise. La société URBADS instruit les dossiers de permis de construire mais c'est au Maire qu'il revient de les signer.*

*M. CORVELLEC indique un point de vigilance à avoir concernant les voies de recours en cas de contentieux.*

*Suite à une remarque de M. AROUNA concernant cette compétence qu'il déplore externalisée, Monsieur POISSON regrette que la communauté d'agglomération ne mutualise pas cette compétence face au manque d'expertise des services communaux contraints de le faire. De plus il précise que le prestataire ne se dégage pas de toutes responsabilités face à une éventuelle faute de traitement.*

Le Conseil municipal, avec 23 voix pour, 4 abstentions (MM. RIEGERT et COMLAN et MMES GUADAGNIN et GAUTHÉ) et 1 opposition (M. AROUNA), autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'instruction des autorisations relevant du droit des sols avec la Société URBADS.

### **POINT N° 11 : Instauration du télétravail**

Afin d'assurer la continuité des services au début de la crise sanitaire liée au Covid-19, la collectivité a eu recours au télétravail dans l'urgence. La probabilité d'y avoir recours à nouveau étant grande, il est désormais proposé aux membres du Conseil municipal d'instaurer le télétravail dans la collectivité en tant que nouvelle forme d'organisation du travail dans le respect des textes législatifs et réglementaires.

Le comité technique a été consulté pour avis le 29 septembre 2020.

*Mme GUADAGNIN propose de préciser quant à la charte du télétravail : le télétravail a lieu exclusivement au domicile déclaré de l'agent, le télétravailleur ne reçoit pas de public et ne fixe pas de rendez-vous professionnels à son domicile.*

Par ailleurs, l'organigramme des services de la Mairie sera communiqué aux Conseillers municipaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'instauration du télétravail dans la collectivité.

### **POINT N° 12 : Recrutement d'un apprenti au Centre social**

Considérant le besoin de recruter un apprenti au Centre social ;

Considérant que l'apprentissage présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que pour les contrats d'apprentissage conclus après le 1er janvier 2020, la loi de transformation du 6 août 2019 a modifié l'article 12-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en précisant que « le Centre national de la fonction publique territoriale verse aux centres de formation d'apprentis une contribution fixée à 50 % des frais de formation des apprentis employés par les collectivités et les

établissements mentionnés au même article 2 ».

Mme DECERLE indique que le CNFPT prend en charge à hauteur de 50% le coût de la formation.

Mme MECHAMBRE ajoute qu'une nouvelle aide de l'Etat vient d'être actée par décret à hauteur de 3000€.

Mme DECERLE indique à M. BOUSSANGE qu'il est trop tôt pour savoir si ce jeune a pour projet d'intégrer la fonction publique territoriale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de conclure dès le 12 octobre 2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé
Centre social	1	1 (BPJEPS AS)

### **POINT N° 13 : Tableau des effectifs**

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

Compte tenu des avancements de grade, départ de fonctionnaire et recrutement de fonctionnaire il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme suit :

#### Filière administrative :

- La suppression d'un poste d'attaché
- La suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- La suppression de 2 postes d'adjoint administratif

#### Filière technique

- La suppression de 2 postes de technicien principal
- La suppression d'un poste d'agent de maîtrise
- La suppression de 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- La création d'un poste d'ingénieur principal

#### Filière sociale :

- La suppression d'un poste de conseiller socio-éducatif

### **POINT N° 14 : Décisions du Maire**

<b>2020-19</b>	Convention d'occupation du domaine privé communal à titre précaire et révocable
<b>2020-20</b>	Tarif du mini séjour organisé par le Service Animation Jeunesse du 22 au 23 octobre 2020

### **POINT N° 15 : Motion – Annulation du projet de construction d'un 4<sup>ème</sup> terminal à Roissy Charles-de-Gaulle**

Malgré les demandes des associations, d'un grand nombre d'élus, et de la Convention citoyenne qui demande aussi l'arrêt des extensions d'aéroports, et malgré la grave crise qui frappe le secteur aérien, le groupe ADP a confirmé son souhait de construire à Roissy un nouveau terminal pouvant accueillir autant de passagers qu'à Orly (40 millions par an).

Ce projet émettrait 15 millions de tonnes de CO2 par an, autant que 24 millions de Français pour leur chauffage.

La motion proposée confirme notre opposition à ce projet néfaste à plus d'un titre.

M. AROUNA souhaite ajouter que le nouveau paradigme économique en cours lié à la crise sanitaire de la Covid-19, contredit les prévisions financières de cet investissement.

Le Conseil municipal, avec 26 voix pour et 2 abstentions (Mme MECHAMBRE et M. CORVELLEC), adopte la motion demandant l'annulation du projet de construction d'un quatrième terminal sur la plateforme aéroportuaire de Roissy et de la notifier au Préfet d'Ile de France.

### **POINT N° 16 : Point sur la situation sanitaire de la commune**

Suite à la rencontre avec les professionnels de santé en réunion publique le 23 septembre dernier, M. BOUSSEAU présente aux membres du Conseil municipal la situation sanitaire de la commune comme suit :

8 juillet 2020 : conférence avec l'ARS Ile de France (Thème : implication des collectivités locales dans la crise du COVID 19)

Conclusions par M. Aurélien Rousseau : Plan de crise lors d'un rebond épidémique.

Vacances d'été : Rebond épidémique, le 20/07/2020, le niveau de personnes positives, remonte au niveau de début mai (1050 personnes) en France,

Au niveau du Val d'Oise : le rebond débute 1 semaine avant avec 42 cas.

A Bouffémont : le 12/08, nous demandons à bénéficier d'un centre de dépistage massif, la réponse nous parviendra le 13/09 malgré nos relances quasi quotidiennes. Il nous est signifié que nous pouvons orienter les Bouffémontois vers des centres de dépistage (Ermont et Taverny).

Le 23/09 : nous convions les professionnels de santé en exercice sur la ville à une réunion afin de faire le point sur la situation locale. Il en ressort que comme partout ailleurs, la situation a été très tendue pendant le confinement. Les médecins ont observé une surmortalité et les infirmières et psychologues relatent une détresse psychologique évidente qui perdure. Les professionnels de santé ont apprécié les différents dispositifs communaux mis en place ; nous les avons sollicités pour l'efficacité de la mise en place d'un mobil home de setting et de rappel des gestes barrière.

La préfecture décrète dans un premier temps, le port du masque dans un rayon de 200 m autour de certains lieux, puis décrètent le port obligatoire sur toute la commune.

Devant les chiffres alarmants et les projections de croissance de l'épidémie, il est décidé d'annuler le forum des associations (325 + en VO, avec un taux d'incidence de 160 /100000 hab., 230 personnes hospitalisées, 15 patients en réanimation)

Actuellement, nous sommes face à un rebond épidémique évident, les mesures barrières sont plus que jamais nécessaires.

Coronavirus Val-D'Oise - Département en zone rouge et en vulnérabilité élevée

Au 6 octobre 2020 : Hospitalisations : 186 (+31) - Patients en réanimation : 33 (+4) - Total des décès : 780 (+1) - Sorties de l'hôpital : 3246 (+12)

Données régionales : R effectif (2 octobre 2020) : 0,99 - Taux d'occupation en réa (5 octobre 2020) : 38,20%

Le rapport complet de M. BOUSSEAU est consultable sur demande en Mairie.

### **POINT N°17 : Subvention exceptionnelle pour deux communes des Alpes Maritimes**

Considérant les circonstances exceptionnelles liées à la tempête Alex du 2 octobre 2020 ;

Considérant l'appel à la solidarité nationale lancé par le département des Alpes Maritimes (06) ;

Considérant la gravité des dommages subis par plusieurs villes de ce département notamment St Martin Vésubie et Roquebillière ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français- Fédération des Alpes-Maritimes d'un montant de 1000 €. Charge à cette association de répartir à égalité cette somme entre les deux communes citées.

### **POINT N° 18 : Questions diverses**

De nombreuses questions diverses ont été enregistrées :

#### **Changeons d'Air**

*La vitesse automobile rue des Tanneurs :*

M. le Maire indique avoir pris des mesures de limitation de vitesse mais cela reste problématique face aux infractions au Code de la route et au profil de cette rue (trottoir unique). La Police municipale est mobilisée.

Il insiste sur le problème de la rue de la République avec un trafic routier très dense qui fragilise les habitations. Une rencontre avec le Directeur des routes du Val d'Oise est prévue.

#### **Bouffémont Autrement**

*Question du 26/05/20 à propos des avions* qui survolent notre commune depuis ces dernières années. M. le Maire déplore des trajectoires assez aléatoires et non constantes. Un courrier a été adressé à ADP dont il n'a pas de retour pour le moment.

*Sur le gypse : avancement de l'exploitation, commission du CLIS depuis 10 ans, courrier aux propriétaires de l'Orée des Elfes, prévisions d'exploitation des prochaines années, réunion publique avec les acteurs, remblais, visite du site.*

M. TESSÉ expose que les propriétaires des Elfes ont été avertis que l'exploitation se rapprocherait à moins de 500 m de leur habitation dès 2021 en accord avec l'accord préfectoral de 2001.

Poursuite de l'exploitation soit environ 350 000 t/an.

L'arrêté préfectoral autorise l'exploitation jusqu'en 2031, mais une demande de prolongation a été faite pour poursuivre l'exploitation vers le centre de la forêt.

Les remblais sont issus de terrassements d'Île de France, conformément à la réglementation sur le remblaiement des carrières. Les galeries sont clavées jusqu'au toit du gypse.

Les visites du site sont impossibles à l'heure actuelle. Une réunion publique ou la venue d'un responsable de SINIAT devant le Conseil sont possibles.

*Panneau lumineux près de la Poste installé trop bas :*

M. le Maire indique que le panneau sera remonté dans les tous prochains jours.

*A quoi sert le kiosque en bois dans l'éco quartier et quand sera-t-il ouvert ?*

Mme POTIER indique qu'il servira pour entreposer du matériel nécessaire pour le verger et les écoles. Son ouverture est prévue au printemps prochain si la situation sanitaire le permet.

*Atelier de circulation rue Jules Ferry (45 logements), réflexion sur la rue de la République :*

M. le Maire indique avoir connaissance des attentes des riverains. Une réunion de quartier sera organisée dès que des éléments de réponse seront disponibles.

*Circulation des camions, nuisances sonores, taille des haies/arbustes, les poids lourds de plus de 3,5 t, rue F. Mitterrand, respect des horaires de travaux, végétation gênante :*

M. le Maire a mandaté la Police municipale au sujet des haies donnant sur le domaine public.

Concernant les nuisances sonores liées aux travaux, M. le Maire, sensible à cette question, rappelle cependant que les horaires à respecter sont clairement indiqués dans l'arrêté n°2009-297 en date du 28 avril 2009. Au cas par cas, des arrêtés peuvent-être envisagés.

*Travaux de chaussée allée des Presles : son urgence, le choix du bitume à la place d'un espace vert.*

M. le Maire indique que cet espace présentait un risque d'affaissement. Il reconnaît que les travaux ont été hâtivement enclenchés mais qu'ils répondaient à un besoin réel.

*Installation des gens du voyage en juillet et septembre :*

A force de contacts répétés avec la Préfecture, M. le Maire indique avoir obtenu l'arrêté portant évacuation des gens du voyage pour le mois de juillet intervenue au 14ème jour.

En septembre dernier, d'autres familles se sont installées sur ce même terrain privé. Sans interlocuteur, il fut difficile d'entrer en contact. Il indique que pour obtenir ce deuxième arrêté, M. le Sous-Préfet a exigé au préalable que le propriétaire effectue les travaux nécessaires pour sécuriser son terrain.

M. le Maire connaît les difficultés liées aux sanitaires, bien que beaucoup de caravanes soient équipées de toilettes sèches.

Le compteur électrique de ce terrain va être supprimé.

Concernant le portique ou autre dispositif, les gens du voyage trouvent toujours les moyens adaptés pour s'installer. Il est très difficile d'empêcher ces installations. Il faudrait un plan sur l'ensemble du territoire pour résoudre ces installations illégales.

### **Vivre à Bouffémont**

*Point sur la rentrée des classes :*

Mme LE BRETON fait part d'un bilan positif malgré un protocole très changeant et une bonne gestion de la mise en place des gestes barrières. Il y a eu une fermeture de classe à l'école élémentaire des Hauts-Champs. Tous les postes ont été pourvus pour les enseignants. Le plan 4 de la numérisation des écoles est en train de se mettre en place, grâce à une dotation substantielle de l'Etat.

*Salon d'automne :*

M. le Maire indique que le salon aura lieu du 21 novembre au 6 décembre 2020. Il occupera notamment la salle du Conseil en Mairie et une salle au Centre culturel dans le strict respect du protocole sanitaire et annonce de ce fait que le vernissage n'aura pas lieu.

*Police municipale :*

M. le Maire souligne la diversité des missions des deux policiers :

- Voirie : stationnements gênants, voitures ventouses, verbalisations et mises en fourrière selon le cas ;
- Surveillance générale : patrouilles sur ATAINVILLE-BOUFFEMONT-MOISSELLES par roulement ;
- Présence de la PM sur la commune une soirée par semaine ;
- Surveillance du respect des gestes barrières par la population ;
- Occupation du domaine public : haies et végétations gênantes ;
- Relations avec la gendarmerie ;
- Rapports d'activité fréquents et documentés.

M le Maire indique à M. BOUSSANGE, que le Comité Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance est en cours d'élaboration, en relation avec la communauté d'agglomération.

La Gendarmerie rend compte régulièrement des actes et délits commis sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

La Secrétaire,  
Catherine LE BRETON



Le Maire,  
Michel LACOUX

